



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre le racisme

Question écrite n° 46747

Texte de la question

Mme Geneviève Levy souhaiterait obtenir de la part de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales des précisions sur la date d'intervention des dispositions réglementaires fixant les conditions et modalités d'attribution des crédits qui s'inscrivent dans le cadre du programme d'actions contre l'antisémitisme annoncé récemment par le Gouvernement et qui vise à renforcer la sécurité des lieux fréquentés par la communauté : synagogues, centres sociaux et culturels notamment. Cette enveloppe financière, estimée à 15 millions d'euros sur trois ans, permettra d'assurer concrètement la protection de ses membres dans leurs activités et leurs intérêts à l'égard de tout débordement antisémite et contribuera à rassurer la communauté tout entière traumatisée par des actes odieux.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Levy](#)

Circonscription : Var (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46747

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7242